

Image not found or type unknown



Different familial entre parents enfants

Par **corona5188**, le **05/11/2009** à **12:06**

Bonjour,

j aurai voulu savoir si des parents avaient le droit sous pretexte que je ne suis pas rentrer depuis quelques semaines chez eux suite a l'hospitalisation de mon beau pere (chez qui ils etaient au courant que j'etais) de faire repartir mon courrier avec l'annotation " n habite plus l'adresse indiquee " et si il etait possible de faire quoi que ce soit contre eux car je me retrouve donc au jour d'aujourd'hui sans domiciliation.

merci d'avance cordialement

melle frison elodie